

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Impasse de la Prairie - Classement d'office et approbation du plan d'alignement - Autorisation - Décision - Adoption

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'impasse de la Prairie à Bordeaux, est une voie non classée qui constitue le prolongement de la rue Lucien Duffau à Bordeaux, depuis la rue Marsan et qui a vocation à être percée sur l'avenue Emile Counord, tel que prévu au Plan d'Occupation des Sols (OP S 1551).

Ce percement, qui est maintenant imminent dans la mesure où la Communauté a acquis les terrains nécessaires, implique le classement de l'impasse, de manière à assurer une continuité de la circulation publique, notamment piétonne, entre la rue Marsan et l'avenue Emile Counord.

L'intérêt de la voie nouvelle d'intérêt local qui serait ainsi créée, ressort de l'urbanisation des îlots voisins et du passage du tramway avenue Émile Counord. Elle permettrait notamment un accès piétonnier à ce dernier depuis les îlots situés à l'ouest, achevant ainsi le maillage du quartier.

A cette fin, il a été envisagé le classement d'office de l'impasse, dans la mesure où, son assiette n'étant pas cadastrée, il paraît impossible d'aboutir à son acquisition par voie notariée.

C'est pourquoi, il paraît nécessaire, dans l'intérêt général, de requérir son classement d'office dans le domaine public, en vertu des articles L 318-3 et R 318 – 12 du Code de l'Urbanisme.

A l'occasion de ce classement d'office, il a été proposé l'approbation du plan d'alignement conservant son emprise moyenne à 10 m.

A cet effet, une enquête publique a été prescrite, par arrêté n° 2539 en date du 17 décembre 2003. Aucune observation susceptible d'être retenue n'ayant été formulée lors de cette enquête qui s'est déroulée du 6 au 20 janvier 2004 inclus, M. Pierre BASEILHAC, Commissaire Enquêteur a clos le procès-verbal en donnant un avis favorable à ce projet.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) Autoriser M. le Président à requérir de M. le Préfet un arrêté pris en application de la Loi précitée qui portera classement d'office de la voirie en cause et qui éteindra par lui-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

2) Décider sous réserve de l'accomplissement de ces dernières formalités l'incorporation dans le domaine public communautaire selon le tableau ci-après :

VOIE	TENANT	ABOUTISSANT	LONGUEUR	LARGEUR
Impasse de la Prairie	Rue Marsan	En impasse	40 m	10 m

3) Adopter le plan d'alignement de l'impasse de la Prairie à Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 AVRIL 2004**